

**Service Instructeur**

**30 avenue Général Leclerc  
Espace St Germain - B.P. 263  
38217 VIENNE**

Accueil : 04.82.06.33.06

**Affaire suivie par :**  
ROBIC CHRYSTELE

**DOSSIER-N° DP 069080 26 00003**

Dossier déposé incomplet le 18 Janvier 2026

Adresse des travaux :  
250 Route du Pré 69700 Echalas  
Cadastré : A18

**DESTINATAIRE :**

Christelle MELECK  
250 Route du Pré  
69700 Échalas

Madame, Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que votre demande de déclaration préalable susvisée a fait l'objet d'un **rejet tacite** en date du 27 avril 2026.

En effet, dans le mois qui a suivi le dépôt de votre demande sur le guichet numérique, nous vous avons informé par mail sur le guichet numérique pour vous avertir que votre dossier ne comportait pas toutes les pièces nécessaires à l'instruction. Ce mail vous a été transmis en date du 27 janvier 2026.

Vous bénéficiez donc d'un délai de 3 mois à compter du 27 janvier 2026 soit jusqu'au 27 avril 2026, pour déposer sur le guichet numérique l'ensemble des pièces manquantes à votre dossier.

Il vous appartient dès à présent de déposer une nouvelle demande accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction, si le projet doit être réalisé.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Echalas  
le 04 mai 2026  
Pour le maire par délégation,  
L'adjoint en charge de l'urbanisme,

Julien SPORTELLI

